

COMMISSION FUTSAL

**La Commission se réunit
tous les Jeudis de 14H30 à 16H30**

**Réunion Restreinte du Jeudi 14 Février 2019
P.V. n° 21**

Président : M. Patrick FAUTRAD

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier
- Traitement des feuilles de match
- Rappel

CORRESPONDANCE

CLASSIC ST JEAN : informant de son forfait pour la rencontre du 14.02.19 à Fréjus. La Commission prend acte.

FREJUS FUTSAL : informant de la difficulté d'utiliser le parking du gymnase Auzerau depuis le 04.02.2019 pendant 3 mois en raison de travaux de voirie. Noté.

CSK VAL DES ROUGIERES : reportant la rencontre contre TOULON EST 2 du 18.02.2019 à 21h00 au 20.02.19 à 19h00. La Commission prend acte.

DOSSIER TRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS

1^{ère} Division Futsal :

FREJUS FUTSAL / CLASSIC ST JEAN du 14.02.19 (51550.2)

RAPPEL

Il est rappelé aux clubs « hors Toulon » d'envoyer impérativement la planification des rencontres au District du Var.

*Prochaine réunion
Jeudi 21 Février 2019*

Le Président : Patrick FAUTRAD